

L'honorable Louis-Philippe Pigeon 1905-1986

Gérald-A. Beaudoin et Ernest Caparros, s.r.c.

Volume 17, numéro 3, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059250ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059250ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaudoin, G.-A. & Caparros, E. (1986). L'honorable Louis-Philippe Pigeon 1905-1986. *Revue générale de droit*, 17(3), 423–427.
<https://doi.org/10.7202/1059250ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1986

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'honorable Louis-Philippe Pigeon 1905-1986

L'éminent juriste qui vient de nous quitter a vu le jour le 8 février 1905 à Henryville au Québec. Il était le fils de M^e Arthur Pigeon c.r. et de Maria Demers. Il fit son cours classique au petit séminaire de Québec se méritant la médaille d'argent du gouverneur général. Il fit ses études de droit à la faculté de droit de l'Université Laval. Il obtint la médaille d'or du gouverneur général. Admis au Barreau du Québec en 1928, il a su exceller dans les trois carrières juridiques où il a œuvré : la pratique du droit, la magistrature, l'enseignement du droit.

Avocat, il débuta dans une grande étude de Québec, (St-Laurent, Gagné, Devlin et Taschereau) dirigée par M^e Louis St-Laurent, futur Premier ministre du Canada. Il y demeura dix ans. De 1938 à 1940, il fut membre de l'étude Hudon et Pigeon. En 1940, il est nommé conseil en loi du roi. Il fut par la suite secrétaire légiste (greffier en loi) de la Législature du Québec de 1940 à 1944. De 1944 à 1967 il fait partie de l'étude Germain, Pigeon, Thibaudeau et Lesage. Bâtonnier du district de Québec, 1960-61, président du Conseil national de l'administration de la justice de 1963 à 1967, vice-président de l'Association du Barreau canadien, pour le Québec, 1965-66, vice-président de la Conférence des commissaires pour l'uniformité de la législation au Canada de 1966 à 1967, il fut l'une des gloires du Barreau. Conseiller juridique du Premier ministre Jean Lesage de 1960 à 1966, il joua un rôle de tout premier plan dans les négociations constitutionnelles de 1960 à 1965, notamment lors des débats sur la célèbre formule Fulton-Favreau. Nombreux sont les projets de lois québécois qu'il a rédigés et qui portent l'empreinte de son remarquable talent de rédacteur de lois. Sans conteste, l'un des grands constitutionnalistes de son temps, il fut aussi l'un des rares juristes à maîtriser si en profondeur le droit parlementaire canadien.

Nommé à la Cour suprême du Canada, le 21 septembre 1967, à l'âge de 62 ans, sur la recommandation du ministre de la Justice, Pierre Elliott Trudeau, il devait connaître sur le banc une carrière de premier ordre. Dans les mois qui vont suivre, des études verront le jour qui analyseront son apport en droit constitutionnel, en droit criminel, en droit civil, en common law, en droit administratif et dans le difficile domaine de la rédaction et de l'interprétation des lois en général. On peut dire, à titre d'exemple, qu'il a laissé une empreinte vivace dans le domaine du partage des compétences législatives. Il avait le plus grand respect pour l'équilibre des pouvoirs dans la fédération canadienne. On lui doit beaucoup. Reconnu à juste titre comme constitutionnaliste, il était également un généraliste. Sa science était profonde et étendue. Elle se manifestait par des questions

extrêmement pertinentes lors des audiences et par la concision, la précision et la profondeur de ses jugements. Sa productivité à la Cour suprême dans les différentes branches du droit fut incontestablement des plus grande et des plus soutenue. Il a siégé dans près de 1000 pourvois.

Il s'astreignit en outre pendant des années à voir de près à la traduction des jugements rendus en langue anglaise par le plus haut tribunal du pays.

C'était un homme très intelligent, fort cultivé, intense et direct.

Jouissant d'une santé excellente, Monsieur le Juge Pigeon demeura à la Cour suprême jusqu'à l'âge de la retraite, le 7 février 1980.

Débordant d'une rare énergie il entreprit une troisième carrière, celle de professeur de droit. Lui qui avait enseigné le droit constitutionnel à la leçon à Laval, de 1942 à 1967, il choisit, à 75 ans, de diriger à plein temps un programme de rédaction des lois à notre Faculté. Il devait y exceller jusqu'à son dernier souffle de vie. Son incomparable compétence en la matière le désignait tout naturellement pour inaugurer un programme de cette envergure. Il donna sa pleine charge d'enseignement en plus d'assurer la direction du programme. Qui plus est, il s'intégra à notre Faculté. Toute conversation avec lui sur un point de droit était un enrichissement. Pour nous, son séjour à la Faculté fut une chance exceptionnelle!

Le groupe d'étudiants triés sur le volet, qu'il dirigea chaque année, aura été profondément marqué par son enseignement et son dévouement.

Sa porte était toujours ouverte. Et pourtant quand on allait lui rendre visite (et je le fis régulièrement) on prenait la peine de dire : « Je m'excuse de vous déranger ». Il répondait invariablement : « Vous ne me dérangez pas du tout! Venez vous asseoir. » Sa vivacité d'esprit était sans faille, son raisonnement, rigoureux, et sa mémoire, encyclopédique.

Le Canada lui a conféré sa plus haute distinction : Compagnon de l'Ordre du Canada. Le Québec l'a fait Officier de l'Ordre du Québec.

Le 20 janvier 1983, la *Fondation du Barreau canadien* offrit en son honneur un grand dîner à l'hôtel Ritz Carlton à Montréal auquel assistèrent le Très Honorable Bora Laskin, Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, plusieurs autres juges de la Cour suprême et un parterre de juristes éminents.

Il fut appelé en 1984, par le Ministre John Crosbie, à faire partie du *Comité de rédaction française de la Constitution* dirigé par M^e Gérard Bertrand. Ce Comité est chargé de préparer la version française officielle de notre Constitution. Il reviendra à M^e Gérard Bertrand, Premier conseiller législatif du Gouvernement du Canada, de souligner en temps et lieu son apport. Je l'ai vu à l'œuvre à ce Comité. Sa contribution reste inégalée. Louis-Philippe Pigeon maîtrisait à fond les deux langues officielles du pays. Il avait la passion du mot juste.

En mai 1985, il présentait au nom du Canada un rapport remarqué sur l'efficacité des décisions de justice aux Journées de l'Association Henri

Capitant qui se tinrent à Paris et à Aix-en-Provence. Il s'agissait alors du cinquantenaire de la célèbre Association Henri Capitant. Il m'avoua à l'occasion qu'il avait assisté à la fondation de l'Association Henri Capitant, au Québec. Le fait fut souligné.

Le 2 octobre 1985, lors d'une grande *Conférence sur la Cour suprême du Canada*, à Ottawa, organisée par notre Faculté de droit, il accepta de présider l'atelier sur « La Cour suprême et le partage des compétences législatives ».

Monsieur Pigeon laisse des écrits qui résistent à l'épreuve du temps. Il en est ainsi de sa célèbre brochure sur la *Rédaction et l'interprétation des lois*. La dernière ré-édition s'est vendue à 10 000 exemplaires.

Il a laissé des articles que l'on relit toujours avec profit. Ils n'ont pas vieilli! Citons de mémoire : *Are The Provincial Legislatures Parliaments?* (1943); *The meaning of provincial autonomy* (1951); *La formule Fulton-Favreau* (1966); et plus près de nous : *La rédaction bilingue des lois fédérales* (1982).

L'Université d'Ottawa, l'Université Laval et la Bishop University lui conférèrent un doctorat en droit *honoris causa*. En 1970, à titre de doyen de la Faculté, j'eus l'insigne honneur de faire son éloge pour son doctorat en droit, à notre université.

Sa curiosité débordait la science du droit. Son esprit vaste, précis et scientifique était constamment en éveil. C'est ainsi par exemple que ses connaissances en musique, en ingénierie, en aéronautique, en navigation et dans le domaine de l'opéra étaient remarquables.

Il portait à l'occasion des jugements saisissants sur les grands événements politiques de son époque... lorsqu'on réussissait enfin, ces dernières années, à les lui arracher.

Il avait épousé en 1936 Madeleine Gaudry qui lui donna six enfants : Jacques, Madeleine, Louise, François, Yves et Michel. Son épouse lui survit.

Sa santé fut sans faille jusqu'en décembre 1985, alors qu'il subit une intervention chirurgicale qui fut un succès. Il revint rapidement à la Faculté. Mais, le 17 février, il était frappé d'une crise cardiaque qui l'emporta le 23 février.

À l'occasion du décès du Juge Pigeon qui fut très vivement ressenti par les milieux juridiques de tout le pays, l'honorable Juge Jean Beetz qui fut son collègue à la Cour suprême de 1974 à 1980, s'associant au très honorable Juge en Chef du Canada, Brian Dickson, pour un hommage au grand disparu, déclara :

Louis-Philippe Pigeon avait déjà sa légende avant d'accéder à cette Cour, considéré qu'il était à juste titre comme l'un des hommes les plus intelligents de ce pays, comme l'un des juristes les plus brillants de l'histoire canadienne et comme l'une des personnes les plus cultivées et les mieux informées de son temps [...]

Le Bâtonnier du Québec, M^e Clément Trudel, rendit hommage au Juge Pigeon, mardi le 25 février, devant la Cour suprême du Canada.

[...] tout ce qui émanait de lui portait le signe de la concision, de la précision, de la perspicacité, du souci du détail et d'une très grande rigueur intellectuelle.

Le Professeur Jean-Paul Lacasse, au nom de la Faculté et du doyen, alors retenu en Colombie, faisait remarquer :

C'est un grand honneur pour nous qu'une aussi longue et fructueuse carrière se soit terminée au sein de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Louis-Philippe Pigeon nous a quittés en coup de vent à 81 ans. Son œuvre demeure, solide, durable et toute d'un bloc.

GÉRALD-A. BEAUDOIN
Professeur titulaire à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Mélanges Louis-Philippe Pigeon

À sa réunion du mois de décembre de 1985 le Comité éditorial de la Revue avait décidé de commencer la préparation d'un ouvrage collectif pour rendre hommage à l'honorable Louis-Philippe Pigeon. Nous comptons être en mesure de lui offrir ces Mélanges lors de sa retraite comme professeur à la Faculté de droit.

Nul ne soupçonnait, à ce moment, son décès inattendu à la fin de février de 1986.

Le Comité spécial de rédaction de cet ouvrage a été constitué des professeurs Gérald-A. Beaudoin, Alain-F. Bisson, Yvon Duplessis, André Jodouin, ainsi que de M^e Chantal Jacquier et du directeur de la Revue.

Nous avons invité un certain nombre de juristes à collaborer à cet ouvrage, qui devrait faire l'objet d'une publication en dehors du cadre de la Revue.

Nous voulons aussi lancer une invitation générale : tous les juristes désireux de collaborer à cet ouvrage et de rendre ainsi hommage au juge Pigeon sont priés de communiquer avec le directeur de la Revue.

ERNEST CAPARROS, s.r.c.
Directeur de la Revue